VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

# DÉLIBÉRATION du conseil municipal du Jeudi 26 Février 2026

**Délibération n°4**
**DEL 2026/006**

**OBJET :**

**Partenariat avec la ligue contre le cancer**
**Projet « Ma ville contre le cancer »**

| | |
|---|---|
| Date de convocation : **19 février 2026** | Nombre de conseillers en exercice : **33** |

Le 26 février 2026 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 4
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel)
Mme MALAURE Françoise (pouvoir TERRASSIE Vincent)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
Mme BOUTIN Mireille
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule

---

Résultat du vote : **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour : 31

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la politique communale en matière de prévention et de promotion de la santé publique,

Considérant le rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions favorables à la santé des populations,

Considérant le programme national « Ma Ville se Ligue contre le cancer » proposé par la Ligue contre le cancer visant à accompagner les communes dans le déploiement d'actions de prévention,

Considérant l'intérêt pour la commune de Graulhet de bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique afin de renforcer ses actions de sensibilisation auprès des habitants,

Considérant que ce partenariat repose exclusivement sur des contributions en nature (coordination, logistique, communication) et n'entraîne aucune participation financière ni subvention de la Commune,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- D'APPROUVER la mise en œuvre du partenariat avec le Comité départemental du Tarn de la Ligue contre le cancer dans le cadre du programme « Ma Ville se Ligue contre le cancer ».

- DE PRECISER qu'aucune dépense ni engagement financier n'est prévu au titre de cette convention.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à venir et tout document nécessaire à son exécution.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Le secrétaire de séance :
**Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule**

Déposée en Préfecture le : 09 MARS 2026

Publiée le : 09 MARS 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »